

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre 2024 à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 02 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond Astier, Président du SME.

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis, AMBLARD Philippe, ARCHIMBAUD Guy, ASTIER Raymond, BARDY André, BARREIROS Nathalie, BOILOT Dominique, BOURBON René, BRECHET Alain, BRUN Claudine, BRUN Bernard, CHALLIER René, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUNIER Sébastien, CHAUVANET Christine, CHAZALON Josiane, CLERMONT Christian, COUDERT Bernard, CREGUT François, DE FREITAS Pascal, DENIZOT Jean-Pierre, DESVIGNES Jean, DOMAS Patrick, DRUELLE Jean-Claude, DUCREUX Bernard, DURAND Raymond, ESPEIL Michel, FARGEIX Jeannine, FRAISSE Pierre Luc, GOURBEYRE Bernard, GREGOIRE Nathalie, GUILHOT Patrice, GUITTARD Dominique, JACOB Claude, JOUMARD Martine, LOUBINOX Isabelle, MARCHAT Sébastien, NICOLLET Michel, NURIT Alain, OLLE Alain, PAGESSE Pierre, PAPON Franck, PELISSIER Didier, PONTRUCHER Bruno, RESTOUEIX Daniel, RIGAL Jean-Pierre, ROCHETTE Christophe, ROUX Frédéric, SADOURNY Jacqueline, SARRON Patricia, SATURNIN Michelle, SAUVADET Marie-Hélène, SAUVANT Jean-Pierre, SERVAYRE Hélène, TEZENAS Olivier, TROQUET Bernadette, VEGA Richard, VERLHAC Jean-Pierre, VIAL Christophe, VIVIEN Pascal et VIALLEFONT Michel.

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS):

BERNARD Jean-Paul par ROUSSEL Denis ; BOUILLAND Frédéric par MERLEN Bernard ; BOUYGES Jacqueline par GRAVA Florence ; BRUNHES Julien par VERNET Pierre ; FARY Jean-François par PELISSIER Philippe ; LHERMET Florence par REY-LE DONGE Martine ; MARCHAT Patrick par HELBERT Jean-Luc ; MARTIN Julien par BOIVIN Noël ; PIAU Anthony par DUMOULIN Michel ; RAVEL Pierre par BERNARD Maurice ROCHE Laurent par BARBET Guillaume ; TONDEREAU Sébastien par FAYETTE Marie-Pierre ; YEPES Sébastien par COSTES Denis

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BAYARD Éric à ASTIER Raymond ; BRUNEL Séverine à SAUVANT Jean-Pierre ; GOMEZ Jean-Marc à BOILOT Dominique, LAGEIX Victor à PAPON Franck.

1. **Procès-verbal du Comité syndical du 27 juin 2024** : Approuvé à l'unanimité.

2. **Avenant n°2 au Contrat de Délégation de Service Public – Eau Potable**
Délibération n°024/2024 - Approuvée à l'unanimité

Pour rappel :

Le contrat de délégation de service public (DSP) qui lie le SME à SUEZ EAU France arrivera à échéance en avril 2028.

Un premier avenant avait été conclu en octobre 2022 pour permettre d'intégrer au contrat de délégation de service public, les communes de l'Albaret et de l'Agglo Pays d'Issoire au 1^{er} janvier 2022

Un second avenant est soumis ce jour aux membres du Comité Syndical. En effet, le marché de télérelève a été attribué à Suez Eau France. Sachant que nous sommes toujours dans l'attente de l'accord de financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la signature et la notification de ce marché n'ont pu être faites auprès de SUEZ. Celles-ci n'interviendront qu'à condition que la subvention soit attribuée au Syndicat.

Le contrat de délégation de service public ne prévoyant pas la télérelève à l'origine, il est nécessaire d'établir un avenant. Ce marché de télérelève modifie de manière substantielle le contrat de délégation de service public. Nous devons en effet identifier ce qui relève du délégataire et ce qui relève du titulaire du marché public. Suez Eau France étant titulaire de ces deux marchés, cela nous permettra ainsi de définir précisément le rôle et les responsabilités dans ces différents contrats.

Cet avenant s'articule autour de 5 thématiques :

- Adapter le règlement de service Initial par l'ajout de nouveaux prix et la modification de certains articles afin d'identifier ce qui relève du prestataire et du délégataire ;
- Prévoir la mise en place par le Délégataire, et pour les usagers équipés du dispositif de télérelève, des nouveaux services d'Alerte-Fuite et assistant virtuel à la consommation dit « Smart Coach » afin que les usagers puissent gérer leurs consommations ;
- Prévoir les modalités de prise en charge des tournées de camion-citerne pour faire face aux situations d'insuffisance de la ressource ;
- Acter les modifications d'indices et la mise en place de coefficients de raccordement dans les formules de révision du contrat. Par cet avenant, nous régularisons cette évolution réglementaire ;
- Modifier les horaires de l'accueil Clientèle pour les adapter à la réalité des besoins des usagers.

Afin de pouvoir déployer la télérelève, le règlement de service doit être modifié également.

Il convient de retenir que le SME contractualise un avenant négatif en faveur du SME à hauteur de - 470 000€.

Afin de financer la télérelève, le SME a augmenté sa part fixe et a donc négocié auprès de SUEZ pour de répercuter cet avenant sur la part fixe du délégataire. Cela représente ainsi une baisse de l'abonnement annuel en valeur de base 2016 de -1,8676 € pour l'utilisateur sur la part délégataire.

3. Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services Eau Potable et Assainissement – Année 2023

Délibération n°025/2024 - Approuvée à l'unanimité

4. Fonds de Solidarité Logement – Conseil départemental

Délibération n°026/2024 - Approuvée à l'unanimité

Le Fonds Solidarité Logement (FSL) est un dispositif d'aides destiné aux personnes connaissant des difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement décent et pour disposer des fournitures d'énergie, d'eau, de services téléphoniques et d'assurance locative. Les aides FSL peuvent être accordées sous forme d'abandons de créances, de secours, d'avance remboursable et d'accompagnement social.

Les aides sont à considérer comme une subvention au FSL puisqu'elles participent à l'exercice de la compétence du service public industriel et commercial et bénéficient également à l'utilisateur du service.

Trois communes (Aubière, Romagnat, le Cendre) du Syndicat relèvent de Clermont Auvergne Métropole (CAM). A ce titre, la CAM exerce la compétence sociale et a déployé depuis 2020 un FSL Métropolitain auquel le SME. En 2023, afin de respecter l'égalité de traitement des usagers de l'ensemble du SME, le syndicat a délibéré afin d'abonder le FSL Départemental. Ce fond est placé sous la responsabilité du Président du Conseil Départemental.

Dans la demande formulée par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, le montant de la participation est laissé libre à l'appréciation du Syndicat. En 2023, il a été versé la somme de 2 280€. Il est proposé aux membres du comité syndical de maintenir ce versement à la même hauteur pour 2024.

5. Groupement de commande – Commune de Veyre Monton (Soulasse)

Délibération n° 027/2024- Approuvée à l'unanimité

Le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA), la commune de Veyre-Monton, le Conseil Départemental et le SME ont décidé d'organiser de façon coordonnée et regroupée les travaux d'aménagement en travers du village de Soulasse, commune de Veyre-Monton, afin de permettre la réalisation d'économies d'échelle. Une convention serait dès lors signée entre les quatre parties. Ainsi, chaque collectivité prendra en charge les dépenses relatives à son champ de compétence et le Conseil Départemental sera nommé coordonnateur du groupement.

M. Dominique BOILOT est élu titulaire à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

6. Présentations techniques

✓ SCHÉMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

Le renouvellement du schéma directeur d'alimentation en eau potable du Syndicat a été attribué au groupement ALTEREO – Cabinet Merlin. Cette étude a commencé en octobre 2023.

La phase 1 (collecte des données) et la phase 2 (mesures et modélisation du réseau) sont terminées. La phase 3, comprenant le diagnostic, le PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux), le programme de renouvellement du réseau, et le Schéma de Distribution d'Eau Potable est en cours.

✓ LOTS DANS LES COMMUNES

Un point sur l'état d'avancement des travaux est fait à l'ensemble des délégués du Comité Syndical.

⚡ Programme 2022 :

LE BREUIL SUR COUZE : Renforcement et rénovation du réseau d'eau potable Route d'Issoire – RD n°726 : Travaux sont en cours.

⚡ PROGRAMME 2023

AUGNAT : Renforcement et rénovation du réseau d'eau potable au Bourg : Travaux en attente de coordination avec l'assainissement et la voirie.

CLEMENSAT : Renforcement et rénovation du réseau d'eau potable Place de l'Eglise : Travaux sont en cours.

⚡ PROGRAMME 2024 :

– **LOT N°1 :** entreprise ROUX

LA ROCHE BLANCHE : Extension du réseau d'eau potable pour l'alimentation de la ZA La Méridienne : Les travaux démarreront prochainement.

LE CENDRE : Renouvellement du réseau Avenue de l'Allier : Les travaux commenceront en octobre.

TALLENDE : Renforcement et rénovation du réseau rue du Château d'Eau : Les travaux démarreront prochainement.

VIC LE COMTE : Renforcement et rénovation du réseau rue du Puits : Travaux en cours.

– **LOT N°2 :** entreprise HUGON TP

MONTPEYROUX : Renforcement et rénovation du réseau Place du Cheix , rue de Chacusse, rue de Lizoux, rue de la Grande Charreyre, et rue du Donjon_ → *Les travaux démarreront le 24 octobre prochain.*

PERRIER : Renforcement et renouvellement du réseau lotissement des Grottes et lotissement du Chaliot

- **LOT N°3**: entreprise ROUX

CHAMBON SUR LAC : Alimentation du village de MONTALEIX : *Travaux sont en cours.*

PLAUZAT : Extension du réseau d'eau potable – Domaine de Beaune : *Les travaux démarreront prochainement.*

SAINT-DIERY : Renforcement et rénovation du réseau au village du CHEIX : *Les travaux sont programmés au printemps prochain.*

- **LOT N°4**: entreprise CHEVALIER

MEILHAUD : Renforcement et rénovation du réseau Rue des Remparts et Rue d'Antailat : *Les travaux démarreront le 24 octobre prochain.*

PARENTIGNAT : Bouclage du réseau d'eau potable de GEVILLAT : *Les travaux devaient commencer en septembre ; mais en raison d'une météo pluvieuse, ceux-ci seront reportés lorsque le débit de l'Eau Mère le permettra.*

SAINT-GERVAZY : Renforcement et rénovation du réseau au village d'UNSAC : *A coordonner avec la commune et les services d'API.*

- **LOT N°5**: entreprise SCIE

Commune d'AUZAT LA COMBELLE : Renforcement et rénovation du réseau Avenue des Martins : *En attente de la décision du Département. Les travaux seront à coordonner avec la commune et les services d'API.*

Commune de MORIAT : Renforcement et rénovation du réseau Route de Lempdes : *Les travaux démarreront prochainement.*

✓ **TRAVAUX A CHAMBON SUR LAC : réservoir et réseau**

Travaux réalisés par l'entreprise COUDERT.

↓ **Construction du réservoir**

Chantier en phase de réception, finitions des clôtures et raccordement aux réseaux.

Montant du marché : 679 905 € HT

↓ **Déploiements des réseaux d'adduction et de distribution**

Chantier en cours, 80% du linéaire est déployé. Reste la connexion avec le réservoir afin de pouvoir mettre en service l'ensemble et commencer la déconstruction de l'ancien réservoir des Gougères.

Montant du marché : 579 698 € HT

Les conditions climatiques avec une pluviométrie incessante entraînent du retard. La progression du déploiement du réseau est fastidieuse sur ce secteur pentu mais nous espérons aboutir avant la fin de l'année.

✓ **RÉHABILITATION DES CAPTAGES DE DURBIZE ET DE DYANE – COMMUNE DE CHAMBON SUR LAC – PROGRAMME 2021**

Ce programme prévoit la réhabilitation des captages suivants :

- Captages de Durbize (7 ouvrages et une chambre de réunion) – travaux terminés
- Captages de Dyane (10 ouvrages et création d'une chambre de réunion) – travaux en cours

Le syndicat a obtenu une subvention exceptionnelle à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les sites de Durbize et Dyane.

✓ **RÉHABILITATION DES CAPTAGES DE VENEÛHE – COMMUNE DE LA CHAPELLE MARCOUSSE – PROGRAMME 2023**

L'unité de production de Venèche est constituée de 6 captages et d'une petite bache tampon de 5 m³. L'inspection des drains de ces ouvrages en 2022 et 2023 a montré des défauts d'étanchéité. Cette ressource est régulièrement en tension. Pour y pallier, des rotations de camion-citerne sont réalisées pour maintenir la distribution en eau potable des abonnés.

Les travaux sont divisés en deux tranches fermes dans un seul marché :

- Année 2024 : tranche ferme 1 - réhabilitation des captages C1, C2 et C6
- Année 2024 : tranche ferme 2 - réhabilitation des captages C3, C4, C5 et la bache de 5 m³

L'entreprise SARL LACOMBE a été retenue pour réaliser ces travaux pour un montant de 583 853 € HT. La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement Cabinet MERLIN / CPGF Horizon pour un montant de 28 475 € HT.

Ces travaux et la maîtrise d'œuvre ont été inscrits dans le plan de résilience de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne avec une subvention à hauteur de 50 %. Les travaux de la tranches fermes 1 se sont déroulés d'avril à août cette année.

✓ **RÉHABILITATION DES CAPTAGES DE ROCHE CHARLES LA MAYRAND ET SAINT ALYRE ES MONTAGNE - PROGRAMME 2025**

En raison de problèmes de qualité et de quantité, le SME a inscrit ces travaux au plan de résilience de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui finance les travaux suivants à hauteur de 50% :

- Commune de ROCHE CHARLES LA MAYRAND, réhabilitation du captage et du réservoir de: La Mayrand, Le Petit Parry et Boslabert ;

- Commune de SAINT ALYRE ES MONTAGNE, réhabilitation du captage et du réservoir de Largelier. Le syndicat réalise, en plus du déploiement d'unités de désinfection obligatoires répondant aux normes en vigueur, des travaux afin de permettre aux usagers de bénéficier d'une eau potable de qualité et répondant aux attentes réglementaires exigées par l'Etat et ainsi lever des non-conformités.

Ces sites sont des unités de productions indépendantes. Durant toute la phase chantier, les abonnés sont alimentés par des rotations de camions citernes.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été confié aux cabinet MERLIN et CPGF Horizon pour un montant de 45 620 € HT.

Les travaux se dérouleront sur deux années et la première tranche commencera en septembre 2025. Le marché de travaux est divisé en deux lots :

- Lot 1 : sites de Boslabert et de La Mayrand
- Lot 2 : sites de Petit Parry sur la commune de ROCHE CHARLES LA MAYRAND et de Largelier sur la commune de SAINT ALYRE ES MONTAGNE

Suite à l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le 08 mai 2024 les deux lots à l'entreprise ROGER MARTIN. Lot 1 : 292 971 € HT et lot 2 : 443 427 € HT

Les marchés seront notifiés à l'entreprise qu'une fois le plan de résilience validé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

✓ TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSERVOIR DE CHAMÉANE – COMMUNE LE VERNET-CHAMÉANE - 50M3

En 2021 et 2022, le syndicat a effectué un diagnostic béton de ses réservoirs afin d'évaluer les points suivants :

- Etat des bétons intérieurs et extérieurs de la cuve et de la chambre des vannes ;
- Etanchéité de la cuve intérieure et extérieure ;
- Etanchéité extérieure de la chambre des vannes ;
- Etat des équipements hydrauliques.

De ce diagnostic, il en est sorti notamment que le plafond du réservoir de Chaméane présentait un risque de chute d'éléments lors de la maintenance et de la surveillance de l'ouvrage. Le plafond présentait des désordres de corrosions avancés du béton et des aciers.

Le bureau d'étude IDEUM Partner a préconisé la reprise du toit rapidement. Les travaux sont en cours.

Les travaux de maçonnerie ont été confiés à l'entreprise GIBSON :

- Réalisation d'un faux plancher pour sécuriser le site dans les travaux et pour travailler en sécurité. Ce réservoir ne peut pas être déconnecté du réseau plus de 4h ;
- Réalisation d'une trappe étanche pour sécuriser la cuve en eau ;
- Découpage du toit et évacuation des déchets ;
- Réalisation d'un corbeau de 10 cm pour poser le nouveau toit car les murs actuels du réservoirs fond que 10 cm ;
- Réalisation d'un plancher hourdi en polystyrène (léger et résistant) ;
- Réalisation des acrotères du toit terrasse ;
- Réparation des deux passerelles d'accès à la cuve ;
- Réalisation des évacuations d'eau pluviales ;

Les travaux d'étanchéité extérieure ont été confié à l'entreprise HOME ETANCHE

- Réalisation d'une étanchéité goudron sur le toit terrasse
- Evacuation des eaux pluviales

Le montant de ces travaux s'élève à 32 001.68 € HT.

7. INFORMATIONS

Clermont Auvergne Métropole a saisi le syndicat afin de signer une charte dite de coopération et de solidarité pour la gestion durable de l'eau potable. Cette charte serait signée par le SME, le Syndicat Basse Limagne et Clermont Auvergne Métropole.

8. DELIBERATIONS :

- N°028/2024–Budget assainissement : Décision modificative n°1 - Approuvée à l'unanimité
- N°029/2024 –Participation employeur : Prévoyance et complémentaire de santé - Approuvée à l'unanimité
- N°030/2024 –Travaux de renforcement et d'extension dans les communes : programme 2026 - Approuvée à l'unanimité

Conformément à la réglementation en vigueur, ce procès-verbal sera arrêté et signé au prochain comité syndical.

Le Président,
Raymond ASTIER

Le secrétaire de séance,
Bernard BRUN

